



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT INTERDICTION DE LA CIRCULATION
dans la rue de la Carrière et rue de la Montagne**

Le Maire de la commune de HOCHSTATT,

VU les articles L 2542 -2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la demande de Monsieur Stéphane RENGHER, Président de l'Association « Ill courent » pour l'organisation d'une course pédestre caritative prévue le dimanche 12 mai 2019 ;

Considérant que pour assurer le bon déroulement de cette manifestation, des restrictions de circulation s'avèrent nécessaires ;

ARRETE

Article 1er : La course caritative masculine « Hommes Run » du dimanche 12 mai 2019 de 10 h jusqu'à 13 h est autorisée suivant l'itinéraire indiqué par le pétitionnaire.

Article 2 : Les rues de la Carrière et de la Montagne seront limitées à 30 km/h.

Article 3 : Pendant la durée de la manifestation, la circulation des véhicules de toute catégorie sera réglée, selon les besoins, par les organisateurs dans les rues de la Carrière et de la Montagne pour sécuriser les coureurs.

Article 4 : Afin de prévenir les usagers des voies concernées, des panneaux signalétiques devront être mis en place.

Article 5 : Ampliation à
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de DANNEMARIE
- Monsieur le Président de l'Association « Ill courent » de SAINT-LOUIS
- Monsieur le Procureur de MULHOUSE
- Tribunal d'Instance de MULHOUSE

HOCHSTATT, le 15 janvier 2019

Le Maire,

Michel WILLEMANN

